



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
28 avril 2010
Français
Original: anglais

Commission de consolidation de la paix

Quatrième session

Comité d'organisation

Compte rendu analytique de la 1^{ère} séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 27 janvier 2010, à 10 h 30

Président : M. Muñoz (Chili)

puis : M. Wittig (Allemagne)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Élection du Président et des autres membres du Bureau

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 10 h 30.

Adoption de l'ordre du jour (PBC/4/OC/3)

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Élection du Président et des autres membres du Bureau

2. **Le Président** dit qu'à l'issue de consultations entre les groupes régionaux et les membres du Comité d'organisation, ce dernier serait prêt à élire les nouveaux président et vice-présidents et à confirmer les présidences des quatre formations de pays. Les consultations concernant le futur président du Groupe de travail sur les leçons apprises se poursuivront sous l'égide du nouveau président.

3. *M. Wittig (Allemagne) est élu Président par acclamation pour une période d'un an débutant le 1^{er} janvier 2010.*

4. *M. Palouš (République tchèque) et M. Zinsou (Benin) sont élus par acclamation vice-présidents pour une période d'un an débutant le 1^{er} janvier 2010.*

5. **Le Président** croit comprendre que le Comité est convenu que les présidents des formations de pays représenteraient les membres soit du Comité soit de la formation de pays dont ils seraient le président.

6. *M. Maurer (Suisse) est élu président de la formation Burundi; M. Grauls (Belgique) est élu président de la formation République centrafricaine; M^{me} Viotti (Brésil) est élue présidente de la formation Guinée-Bissau; et M. McNee (Canada) est élu président de la formation Sierra Leone.*

7. **Le Président** dit que bien des progrès ont été accomplis depuis la création de la Commission de consolidation de la paix. Outre les quatre comités relevant de la Commission, le Fonds pour la consolidation de la paix apporte une assistance à 15 pays dans le cadre de plus de 100 projets, grâce aux contributions de plus de 40 pays. Par l'entremise des formations de pays, les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission ont pu bénéficier d'un appui concret même dans des situations politiques difficiles.

8. Afin d'instaurer une plus grande coordination entre tous les programmes et organismes impliqués dans la consolidation de la paix, des consultations ont régulièrement lieu avec le Président de la Commission et les présidents des formations de pays. Le Président

de la Commission a participé aux réunions du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social.

9. En vue d'accroître la visibilité de la Commission, des contacts ont été pris avec des personnalités connues pour leur engagement en faveur de la paix. Yoko Ono a fait don du produit des téléchargements de la chanson "Give Peace a Chance" et un ambassadeur de bonne volonté doit être désigné incessamment.

10. Parmi les actions de promotion de la Commission, il convient de citer les séminaires et débats régionaux organisés par le Chili, l'Égypte et l'Irlande, qui ont permis de renforcer sa présence et de resserrer ses liens avec les gouvernements des pays afin de réaffirmer la place de la consolidation de la paix dans les politiques nationales.

11. Le Président a eu des entretiens avec des responsables de l'Organisation des États américains, de l'Union européenne et de l'Union africaine afin d'établir des relations plus étroites avec les organisations régionales et sous-régionales, partenaires en première ligne dans le processus de consolidation de la paix. Des canaux de communication et des réunions périodiques seront instaurés avec l'Union africaine.

12. L'examen de 2010 des résolutions fondatrices de la Commission doit être centré sur les questions de fond afin de permettre une amélioration de ses résultats et des services qu'elle rend aux pays qui sortent d'un conflit. Les méthodes de travail de la Commission doivent demeurer flexibles pour faire face aux difficultés rencontrées par les pays inscrits à son ordre du jour.

13. La coordination entre la Commission et le Secrétaire général doit être renforcée afin de cristalliser une notion plus globale du maintien de la paix allant de pair avec la consolidation de la paix. La Commission pourrait aider davantage de pays, par une approche à plusieurs niveaux qui lui permettrait de se pencher sur des domaines précis pouvant nécessiter un effort moins intense dans les pays sortant d'un conflit.

14. En dépit des difficultés qui restent à surmonter, le Président s'attend à ce que les progrès se poursuivent dans le sens d'une Commission plus forte et dotée d'un nouveau mandat pour venir en aide aux pays qui veulent tourner la page de la violence et recueillir les dividendes de la paix.

15. *M. Wittig (Allemagne) prend la présidence.*

16. **Le Président** remercie le président sortant de sa conduite exemplaire des travaux de la Commission de consolidation de la paix et de sa contribution au renforcement de son statut au sein du système des Nations Unies et au-delà. Il souligne l'importance des fondements posés par les précédents présidents. La Commission de consolidation de la paix est une composante essentielle du programme de réforme et de revitalisation de l'Organisation des Nations Unies mis en branle par le Sommet mondial de 2005. L'Allemagne a d'emblée soutenu la création de la Commission de consolidation de la paix. L'expérience des trois années et demie écoulées confirme que la Commission pourrait certainement s'acquitter du rôle qui lui a été confié par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. La Commission représente le pilier central de l'édifice de consolidation de la paix des Nations Unies et sa réussite déterminera à maints égards la réussite de l'ensemble des Nations Unies. Étant chargée d'aider les sociétés qui sortent d'un conflit et de poser les fondements d'une paix et d'un développement durables, la Commission est en fait chargée d'apporter une contribution capitale à la paix et la sécurité internationales.

17. La Commission a obtenu jusqu'ici des résultats encourageants dans les pays inscrits à son ordre du jour, grâce en particulier aux présidents actuels des formations de pays et à leurs prédécesseurs. Ses réalisations futures seront dans une large mesure tributaires du travail de ces formations de pays et d'une synergie structurée, bien conçue et organisée entre ces dernières et le Comité d'organisation et le Groupe de travail sur les leçons apprises. La réussite de la Commission dans les pays inscrits à son ordre du jour se mesurera à l'aune de son aptitude à obtenir des résultats concrets et durables pour les populations sur le terrain.

18. Le processus d'examen de 2010 fournira une excellente occasion d'étudier les moyens d'améliorer toujours plus l'efficacité et l'efficience de la Commission et de donner une vigueur nouvelle à la vision qui la sous-tend dans le contexte d'une situation financière et économique mondiale qui demeure difficile, 2010 sera une année critique pour la Commission. Le but doit être de répondre aux attentes des sociétés et des populations qui sortent d'un conflit et de faire en sorte que la Commission contribue mieux à faire renaître l'espoir d'une vie meilleure. L'examen de 2010 doit déboucher sur une compréhension

commune du but, du rôle et du fonctionnement de la Commission.

19. L'amélioration des efforts collectifs de consolidation de la paix s'impose dans un certain nombre de domaines essentiels. En premier lieu, la Commission doit servir de plate-forme pour la coordination stratégique des politiques relatives à l'action internationale dans les pays qui sortent d'un conflit. À cette fin, il faut trouver les moyens de renforcer le rôle du Comité d'organisation pour ce qui est de définir les politiques globales et de contribuer à la coordination stratégique au sein du système des Nations Unies.

20. En deuxième lieu, la Commission doit jouer un rôle central dans le renforcement de la cohésion des interventions en matière de politique, de sécurité, de développement et d'action humanitaire. À cet égard, les partenariats et le dialogue permanent avec les institutions financières internationales, les organisations et entités régionales et sous-régionales et la société civile revêtiront une importance capitale. Le Président a l'intention d'établir très prochainement des contacts avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, à la suite de quoi il se rendra à Washington.

21. En troisième lieu, la Commission doit fournir un dispositif de responsabilisation mutuelle dans le cadre duquel le pays hôte et la communauté internationale doivent être comptables des engagements convenus. La relation des donateurs avec les pays qui sortent d'un conflit doit être guidée par des objectifs identifiés par les pays hôtes et la Commission et s'inscrivant dans la stratégie générale de consolidation de la paix du pays.

22. Un quatrième objectif concret consistera à parvenir à une interaction plus structurée et accrue entre le Conseil de sécurité et la Commission de la consolidation de la paix. La Commission doit aider le Conseil à identifier les synergies entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix, et faire tout son possible pour s'assurer que les pays inscrits à l'ordre du jour du Conseil bénéficient rapidement des interventions de la Commission.

23. En cinquième lieu, l'analyse par la Commission de la situation de tel ou tel pays doit déboucher sur la définition de priorités claires et circonscrites, et les ressources nécessaires doivent être fournies. La Commission doit réfléchir à ses méthodes de travail, faire preuve de plus de souplesse face aux situations

des différents pays et étudier comment assurer un suivi efficace des progrès et élaborer des stratégies de sortie.

24. Enfin, les pratiques optimales, les connaissances pertinentes et les leçons apprises des différentes formations de pays et de l'ensemble du système des Nations Unies et au-delà, doivent s'enrichir mutuellement. À cet égard, le rôle du Bureau de l'appui à la consolidation de la paix doit être renforcé et clarifié. Il doit être en mesure de rassembler le système des Nations Unies, de réunir les compétences en matière de consolidation de la paix et d'apporter des contributions solides aux délibérations de la Commission.

25. Pour atteindre ces objectifs, toutes les parties concernées doivent travailler ensemble non seulement au sein du Comité d'organisation mais aussi dans le Groupe de travail sur les leçons apprises dans les formations de pays. Dans le cadre de l'examen de 2010, la Commission doit également s'adresser à un éventail plus large de membres de l'ONU. Toutefois, l'amélioration de certains domaines de travail de la Commission pourrait se poursuivre parallèlement au processus d'examen de 2010. L'action de la Commission auprès des pays inscrits à son ordre du jour où d'autres pays qui demandent des conseils constitue un processus continu qui ne saurait être interrompu ou retardé. La retraite annuelle de la Commission de consolidation de la paix, à laquelle il souhaiterait inviter également les facilitateurs de l'examen de 2010, serait une bonne occasion de réfléchir à la voie à prendre.

26. La Commission doit donner suite au rapport sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (A/63/881-S/2009/304) et à la résolution 1889 (2009) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, et instaurer une coopération plus étroite avec l'Union africaine et le Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État.

27. **M^{me} Cheng-Hopkins** (Sous-Secrétaire générale chargée de l'appui à la consolidation de la paix) dit que ses collaborateurs et elles mêmes sont rassurés par la vision claire définie par le Président pour 2010, année qui sera capitale pour la Commission, en donnant l'occasion de jeter un regard rétrospectif sur les trois années et demie écoulées. Le président précédent a réussi à accroître la visibilité de la Commission, en braquant l'attention mondiale sur des situations qui, sinon, seraient demeurées des urgences oubliées, et il a

renforcé les liens avec les groupes régionaux. Par ailleurs, la continuité assurée par la confirmation à leur poste des présidents des formations de pays est un gage de succès encore plus grands.

28. La Sous-Secrétaire générale s'est entretenue récemment avec le Secrétaire général, qui lui a donné des conseils empreints de franchise. Le Bureau de l'appui à la consolidation de la paix accroîtra son soutien à la Commission et aux formations de pays, sans dépenser plus de fonds ni créer une lourde bureaucratie. Les synergies avec la Commission et le Fonds seront développés et il est à signaler que les critiques dont le Fonds a initialement fait l'objet ont depuis peu cédé la place aux louanges de la part des donateurs.

29. **M. Palouš** (République tchèque) dit que la Commission doit être en mesure de coordonner les efforts de consolidation de la paix dans les pays inscrits à son ordre du jour, d'attirer l'attention de la communauté internationale et de mobiliser des ressources supplémentaires. La consolidation de la paix fait intervenir de multiples tâches unies par des liens réciproques et qui vont de la réforme du secteur de la sécurité jusqu'au développement économique et social durable, y compris le développement des systèmes d'éducation et de santé, en passant par la promotion des droits de l'homme et de l'État de droit. Au cours des trois années précédentes, la Commission a comblé le vide qui séparait les efforts de maintien de la paix, relevant du mandat du Conseil de sécurité, et les efforts axés sur le développement durable, supervisés par le Conseil économique et social et d'autres organismes. C'est la raison pour laquelle la République tchèque a souhaité devenir un nouveau membre de la Commission de consolidation de la paix et participer activement à son action. La réussite du processus d'examen de 2010 sera tributaire de la formulation de propositions concrètes propres à continuer d'améliorer les travaux de la Commission et se mesurera à la seule aune des effets concrets sur le terrain de l'aide apportée à ceux qui en ont besoin.

30. **M. De Rivière** (France) dit que la Commission joue un rôle croissant dans les efforts de coordination au niveau des quatre pays inscrits à son ordre du jour. En 2010, elle apportera un soutien pour les élections au Burundi et en République Centrafricaine et redoublera d'efforts pour réformer le secteur de la sécurité en Guinée-Bissau et promouvoir la réconciliation nationale en Sierra Leone. Le succès de la Commission

dans ces différentes sphères sera dans une grande mesure fonction de la coopération des autorités nationales. De façon plus générale, la Commission doit jouer un rôle consultatif plus marqué en soutien aux opérations de maintien de la paix. Cet aspect sera étudié à fond au cours du débat que la présidence française du Conseil de sécurité organisera le 24 février.

31. Pour être plus efficace et flexible, la Commission doit aussi améliorer ses méthodes de travail et ses activités sur le terrain. L'examen de 2010 doit lui permettre de réaliser pleinement les objectifs qui lui ont été assignés, aussi bien sur le terrain qu'à New York. Cet examen doit être complet et objectif afin de déboucher sur une identification exhaustive des atouts de la Commission et de ses points faibles. La France espère que ce processus se déroulera de manière efficace et coordonnée et qu'il confèrera à la Commission l'influence dont elle a besoin pour jouer un rôle plus large dans la consolidation de la paix.

32. **M. Parham** (Royaume-Uni) dit que les grands enjeux pour 2010 auront trait au processus d'examen, à la mise en oeuvre du rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix et aux travaux sur l'amélioration des liens entre maintien de la paix et consolidation de la paix. La Commission a un rôle capital à jouer dans tous ces domaines et les travaux du Bureau de l'appui à la consolidation de la paix seront aussi très importants. Il faut parvenir à des progrès plus importants dans chacun des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission, en ce qui concerne les élections au Burundi et le soutien au relèvement économique et à la réintégration dans ce pays; les élections et le processus de désarmement, de démobilisation et réinsertion en République Centrafricaine; la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau; et la poursuite de la consolidation de la paix en Sierra Leone.

33. Les activités sur le terrain doivent se poursuivre pendant le processus d'examen et la Commission doit continuer d'aller de l'avant pendant ce temps-là. Aucun autre pays n'a été inscrit à l'ordre du jour de la commission depuis 18 mois et, à l'évidence, davantage de pays pourraient bénéficier des conseils et du soutien de la Commission. Tout nouveau renvoi à la Commission doit être examiné avec bienveillance et le travail accompli par le Comité d'organisation à la fin de 2009 doit être pris en compte à cet égard. Dans un souci de pertinence maximale, la Commission doit harmoniser ses activités avec celles d'autres organes

des Nations Unies; le Président de la Commission devrait rencontrer celui du Conseil de sécurité tous les mois et s'entretenir régulièrement aussi avec les présidents de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

34. Pour faire en sorte qu'il y ait des progrès réels dans la mise en oeuvre du rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix, la prochaine livraison de ce rapport doit non seulement rendre compte des débats qui ont lieu à New York mais aussi montrer comment les améliorations apportées à la réponse des Nations Unies ont des effets mesurables sur le terrain. Un surcroît de clarté s'impose en ce qui concerne la répartition des rôles et des responsabilités au sein des Nations Unies et entre les Nations Unies et la Banque mondiale afin qu'une réponse plus prévisible et responsable puisse être mise sur pied. Cela aiderait aussi à resserrer les liens entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix. L'examen de 2010 doit permettre de faire en sorte que la Commission joue de manière plus rapide et régulière un rôle de conseil sur les éléments de consolidation de la paix des missions de maintien de la paix et faire des recommandations sur la manière dont l'effectif d'experts civils pourrait être élargi et renforcé, et déployé plus rapidement. Il doit aussi permettre de faire en sorte que l'attention que la communauté internationale porte à un pays sortant d'un conflit se maintienne dans la durée.

35. **M. Babadoudou** (Benin) remercie l'Union africaine d'avoir soutenu l'élection de M. Zinsou à la vice-présidence de la Commission. Le Bénin n'épargnera aucun effort pour apporter sa modeste contribution à la communauté internationale dans le domaine de la consolidation de la paix.

36. **M^{me} Viotti** (Brésil) dit qu'en tant qu'organe relativement nouveau dans le système des Nations Unies, la Commission de la consolidation de la paix est à la recherche des moyens de mieux aider les pays inscrits à son ordre du jour. Le processus d'examen fournira une précieuse occasion de déterminer les carences actuelles et d'envisager de nouvelles possibilités pour les travaux de la Commission.

37. Le déplacement récent sur le terrain en Guinée-Bissau a montré que si des progrès non négligeables ont certes été réalisés, ce pays a encore besoin de l'aide de la Commission pour surmonter de nombreuses difficultés et intervenir dans les domaines prioritaires définis dans le cadre stratégique pour la consolidation

de la paix. La formation Guinée-Bissau est résolue à faire tout son possible pour faire de ce pays l'une des réussites de la Commission de consolidation de la paix.

38. **M. Normandin** (Canada) dit que 2009 a été une année réussie pour la Commission de consolidation de la paix. Non seulement celle-ci a tiré parti des succès initiaux pour continuer de consolider son rôle au sein du système des Nations Unies mais elle a aussi beaucoup avancé dans l'amélioration de son impact et de son efficacité. Aspect tout aussi important, les efforts faits sous la conduite du précédent président en vue de trouver des partenaires pour la consolidation de la paix commencent à porter leurs fruits. La Commission acquiert une stature plus grande et accroît sa coopération avec des acteurs importants tels que l'Union africaine, le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation des États américains et l'Union européenne. Elle a resserré ses liens avec la société civile et les milieux universitaires et aborde l'examen de 2010 avec une énergie sans précédent. Par ailleurs, le Groupe de travail sur les leçons apprises a apporté la preuve, par de nombreux débats, que la Commission de consolidation de la paix exerce une fonction utile sur le plan des politiques et des pratiques optimales.

39. **M. Morales Barba** (Mexique) dit que son pays, qui est l'un des trois facilitateurs de l'examen de 2010, se sent encouragé par les échanges dynamiques au sein de la Commission de consolidation de la paix, ce qui est une preuve de l'intérêt que les membres portent au processus d'examen. Les réunions avec les présidents du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale ont donné lieu à une coopération positive avec les facilitateurs.

40. **M. Rose** (Australie) dit que son gouvernement est résolu à approfondir sa coopération avec les Nations Unies y compris dans le domaine vital de la consolidation de la paix, et offre par son statut de membre de la Commission de la consolidation de la paix et par sa récente annonce d'une nouvelle contribution de 4 millions de dollars des États-Unis au Fonds pour la consolidation de la paix une preuve concrète de cet engagement.

41. **M. Acharya** (Népal) dit que son pays est disposé à accroître sa contribution en partageant ses propres expériences, en tant que pays sortant d'un conflit et entré sur la voie d'une paix durable et en tant que l'un

des grands pays contributeurs de contingents aux opérations de maintien de la paix partout dans le monde. La Commission pourrait renforcer son action en faveur de la réalisation du dividende de la paix par le développement à l'issue d'un conflit en améliorant le soutien international et en mobilisant les ressources nécessaires. Les capacités et la volonté nationales sont très importantes pour soutenir la paix, le développement et l'État de droit. La communauté internationale peut être d'un grand secours chaque fois qu'une lacune criante apparaît, en particulier en rassemblant tous les acteurs, parties prenantes et partenaires internationaux et régionaux de manière synchronisée, par le biais de la Commission de consolidation de la paix, pour promouvoir dans la synergie la paix, le développement et les institutions nécessaires dans les pays ravagés par un conflit.

42. **M. Edrees** (Égypte) se félicite du renforcement des relations entre la Commission et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine. Le processus d'examen de 2010 contribuera de manière critique à faire en sorte que l'action de la Commission soit plus pertinente et adaptée et réponde mieux aux besoins des pays inscrits à son ordre du jour.

43. **M. Puri** (Inde) dit que le concept même de consolidation de la paix est l'une des créations les plus encourageantes des Nations Unies. Il se félicite des activités de promotion entreprises par la Commission pour mieux comprendre les modalités d'interaction de l'Organisation avec le reste du monde.

44. L'Inde espère que l'examen de 2010 débouchera sur l'adoption des changements à apporter à l'édifice de la consolidation de la paix pour le rendre plus réactif aux besoins immédiats et à long terme des pays qui se remettent d'un conflit. Il faut concevoir les moyens de faire en sorte que la Commission soit en mesure de s'acquitter de l'intégralité du mandat qui lui a été confié par la résolution 60/180 de l'Assemblée générale et la résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité. Les gouvernements des pays doivent être associés au processus de consolidation de la paix, et profondément convaincus qu'ils ont la maîtrise de ce processus, si l'on veut de véritables réalisations sur le terrain et un vrai dividende de la paix. Avec son expérience unique d'édification d'une nation dans un contexte vaste, complexe et particulièrement divers, l'Inde dispose de tout un éventail de capacités pertinentes pour la consolidation de la paix et le développement. Elle a partagé cette expérience et ses

compétences avec un certain nombre de pays qui ont réussi la transition du conflit à la paix et elle continuera de coopérer avec les Nations Unies dans leurs activités de consolidation de la paix, notamment dans les domaines du développement ; de la réforme du secteur social et de l'État de droit et la sécurité.

45. L'action de la Commission doit aider les pays à réussir la transition des conflits à la paix et à maintenir l'intérêt de la communauté internationale pour ces pays même après l'achèvement de la phase de consolidation de la paix. Toutes les ressources disponibles pour la consolidation de la paix dans les situations de post-conflit doivent être mobilisées dans les délais les plus brefs pour pourvoir aux besoins des pays concernés.

46. **M. Sumi** (Japon) dit que le précédent président a fait un travail exemplaire en réussissant à obtenir la contribution de Yoko Ono aux activités axées sur une plus grande visibilité de la Commission.

47. Le Japon attache une grande importance aux trois défis que la Commission devra relever en 2010. Son rôle en matière de coordination des politiques doit être renforcé. Pour les pays inscrits à son ordre du jour, une plus grande cohérence s'impose en matière d'élaboration des politiques et d'action humanitaire. La coopération avec le Conseil de sécurité, et avec les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission, doit être mieux structurée. Comme l'a dit le représentant du Royaume-Uni, le Président de la Commission doit rencontrer le Président du Conseil de sécurité au moins une fois par mois. L'inscription de nouveaux pays à l'ordre du jour de la Commission nécessitera un examen détaillé. Le Président de l'Assemblée générale a certes désigné trois facilitateurs pour l'examen de 2010 mais la Commission de consolidation de la paix doit aussi jouer un rôle actif dans ce processus.

48. **M. Sinhaseni** (Thaïlande) assure le Président de la Commission de l'engagement et du soutien de la Thaïlande au processus d'examen de 2010, en particulier dans les domaines clés définis dans son agenda en six points.

49. **M. Schwaiger** (Union européenne) reconnaît que les quatre pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission se trouvent dans une situation particulièrement difficile sur le plan de l'évolution politique, de la sécurité et du développement. Soutenir des élections capitales aussi bien au Burundi qu'en République Centrafricaine et des processus politiques, de réconciliation nationale, au Sierra Leone par

exemple, apporter une assistance à des programmes sensibles tels que ceux portant sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion en Guinée-Bissau, promouvoir des réformes ambitieuses touchant l'administration publique et l'État de droit, redoubler d'efforts dans la lutte contre le chômage généralisé et favoriser l'intégration régionale, tels sont quelques-uns des domaines essentiels auxquels la Commission doit accorder la priorité.

50. Pour aller au-delà du travail important déjà accompli, des efforts résolus doivent être accomplis pour faire en sorte que la Commission s'acquitte de son mandat pour ce qui est de mobiliser les ressources, de fournir conseils et assistance pour la mise en oeuvre de stratégies intégrées et de veiller à ce que les regards de la communauté internationale restent braqués sur les situations sensibles.

51. Pour l'Union européenne, l'examen de 2010 arrive à point nommé pour donner une vigueur nouvelle à la vision qui a présidé à la création de la Commission et lui permettre de mieux jouer son rôle fondamental consistant à apporter, par des mécanismes plus flexibles, visibles, coordonnés et efficaces, un soutien aux sociétés qui se relèvent d'un long conflit. Cet examen doit permettre non seulement de renouveler l'engagement général en faveur de la consolidation de la paix mais également de faire en sorte que la Commission soit convenablement équipée pour s'acquitter de son ambitieux mandat, recentrer ses efforts de consolidation de la paix et améliorer l'effet multiplicateur et l'efficacité de son action.

52. **M. Grauls** (Belgique) s'associe à la déclaration de l'Union européenne. Se fondant sur son expérience de Président de la formation République Centrafricaine, il estime que le processus consultatif pour l'examen de 2010 est entre de bonnes mains, celles des facilitateurs nommés par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Pour assurer la réussite du processus d'examen, il faut que les capitales des pays membres s'y impliquent davantage afin d'accroître l'impact de la consolidation de la paix à l'avenir et de déplacer le centre de gravité hors de New York. Ce processus doit être ouvert et transparent et introduire des points de vue extérieurs dans les débats traditionnels du Siècle. Les expériences des acteurs sur le terrain dans les quatre pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission doivent être prises en compte.

53. **M. Benmoussa** (Maroc) dit que l'Afrique a plus que jamais besoin de l'assistance de la Commission pour consolider la paix et aider les pays à se reconstruire en tant qu'État et en tant que nation.

54. **M. Park In-kook** (République de Corée) dit que le processus d'examen fournira l'occasion d'élaborer de nouvelles stratégies. La session de promotion organisée en mars sera très utile pour confronter les idées et constituera un excellent prélude à l'examen lui-même. La réunion conjointe avec le Bureau de l'Union africaine sera pratique et utile. Il est important que les réunions conjointes des bureaux se tiennent en début d'année et une réunion similaire avec le Conseil de sécurité serait également utile.

55. **M. Gutiérrez** (Pérou) dit qu'en 2010, il faudra introduire plus de flexibilité dans les travaux de la Commission et des changements notables dans les liens réciproques entre la consolidation de la paix et le maintien de la paix. La Commission de consolidation de la paix est en tout cas essentielle pour l'Amérique latine.

56. **M. Vidal** (Uruguay) dit que des représentants de son pays ont eu le privilège de se rendre dernièrement dans un des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission et d'y observer l'impact de l'action de celle-ci et de l'ensemble des Nations Unies sur le terrain.

57. **M. Meurs** (États-Unis d'Amérique) dit que la meilleure façon pour la Commission de consolidation de la paix de contribuer à l'examen de 2010 consiste à maintenir l'élan qu'elle a pris de manière à prouver qu'elle peut continuer d'obtenir des résultats concrets sur le terrain. Elle doit faire preuve de souplesse et d'imagination dans la réflexion sur ses méthodes de travail et sur les stratégies de sortie pour les pays inscrits à son ordre du jour et sur leur remplacement par de nouveaux pays.

La séance est levée à 12 h 15.